

PROTECTION DE LA NATURE

GRAND DUC

Valeur : 0.65 F

Couleurs : bistre roux, bistre foncé,
gris

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par FORGET

Format vertical 22 X 36
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 15 avril 1972 à PARIS;

générale, le 17 avril 1972.

Le timbre 1972 de la série « Protection de la nature » est illustré d'une représentation du hibou grand duc, afin d'attirer l'attention du public sur le problème de la sauvegarde des oiseaux et en particulier des rapaces.

Il existe en effet en France une législation protectrice des oiseaux. Elle est fondée sur la Convention internationale de 1902, interdisant la chasse et la capture de tout oiseau de taille inférieure à celle du merle. Des arrêtés ultérieurs protègent les espèces menacées et même, en certains départements, la totalité des rapaces.

Les milieux avertis considèrent cependant que cette interdiction pèche par la base, puisqu'elle exige des chasseurs des connaissances leur permettant d'identifier les espèces protégées. Ne serait-il pas plus simple d'interdire absolument la chasse et la capture de tous les oiseaux, à l'exception de ceux qui seraient reconnus comme gibier?

Une conférence tenue récemment à Caen, avec le concours de biologistes, de forestiers et d'économistes de onze nations européennes et des Etats-Unis, a conclu que les rapaces européens sont en voie de disparition du fait de dangers multiples : hivers rigoureux, modification des habitats humains, destructions sauvages, persistance de préjugés et d'ignorances.

Le grand duc ou chat-huant est de tous les strigiens le plus parfait et le plus beau. On peut évaluer son poids à 3 kg, sa taille à 65 cm, son envergure à 1.60 m; il a le plumage riche et abondant d'un jaune roux marqué de noir.

La ponte a lieu au mois de mars et les petits restent au nid deux mois et demi. Les couples formés se montrent fidèles et sont des parents tendres et dévoués. Bien qu'ils ne craignent pas le jour, les grands ducs sont surtout des nocturnes. Leur vol rase alors le sol ou s'élève à de grandes hauteurs avec une rapidité et un silence qui favorisent la sûreté de leur chasse. Ils capturent des proies de toute dimension depuis les campagnols et les grenouilles, jusqu'aux corneilles et aux canards; mais l'essentiel de leur nourriture est fourni par les rongeurs.

Devenus très rares en Europe, les persécutions étant continues et les espaces tranquilles de plus en plus réduits, ils se sont réfugiés dans les montagnes pouvant leur offrir des retraites sûres ou dans les forêts profondes au voisinage de rochers escarpés.

Le cas du grand duc est sans doute exemplaire. Mais la protection des rapaces, des oiseaux, de tous les êtres vivants, est inséparable de la sauvegarde du milieu naturel nécessaire à la vie. Ce n'est donc là qu'un aspect d'un programme d'ensemble de protection de la nature.

Il est urgent que le public soit informé des cas particuliers et éduqué sur le plan général. C'est ainsi seulement qu'il pourra participer au vaste effort nécessaire pour empêcher la dégradation du milieu et pour assurer la sauvegarde de tout ce qui, en définitive, fait partie de notre patrimoine national et de notre capital humain.

